

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
22 DECEMBRE 2011
PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN
22 DECEMBER 2011

Etaient présents/Waren aanwezig : M./de h. De Decker, Bourgmestre-Président, Burgemeester-voorzitter;

M./de h. Desmedt, Mme/Mevr Dupuis, MM./de hh. Cools, Sax, Dilliès, Mmes/Mevr Verstraeten, Maison, Gol-Lescot, échevins-schepens;

Mme/Mevr Gustot, MM./de h.h de Lobkowicz, Beyer de Ryke, Martroye de Joly, Mme/Mevr Cattoir-Jacobs, M./de h. de Halleux, Mme/Mevr Fraiteur, MM./de h. Cohen, de Le Hoye, Wynants, Broquet, Mme/Mevr Charlier, MM./de hh de Heusch, Desmet, Mme/Mevr Fremault, M./de h. Fuld, Mme/Mevr de T'Serclaes, M./de h. Biermann, Mme/Mevr François, MM./de hh. Vanraes, van Outryve d'Ydewalle, Mmes/Mevr Roba-Rabier, Delwart, MM./de hh. De Bock, Toussaint, Mme/Mevr Bakkali, MM./de hh. Wyngaard, Kirkpatrick, Hayette, Mmes/Mevr Francken et Delvoye, conseillers-gemeenteraadsleden;

M./de h. Bruier-Desmeth, secrétaire communal adjoint, adjunct Gemeentesecretaris.

Absents en début de séance/ Afwezig bij aanvang van de zitting : MM./de hh. de Le Hoye, de Heusch, Mmes/Mevr Fremault et/en Roba-Rabier.

S'est fait excuser/heeft zich verontschuldigd : M./de h. Brotchi.

- La séance est ouverte à 20h15 - De zitting begint om 20u15.

Objet 1A – 1 : **Approbation du Plan stratégique de Prévention et de Sécurité 2011.- 2ème semestre.**

Le Président expose :

"Le Ministre de l'Intérieur a fait parvenir à notre administration le Plan stratégique de Prévention et de Sécurité 2011. Ce contrat est conclu pour six mois couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2011. Le Ministre s'engage à mettre à disposition de la commune un montant de 84.831 € correspondant à sa participation dans le coût des actions qui sont reprises dans le Plan."

Le Conseil,
Entendu l'exposé ci-dessus,
Approuve ce plan.

Onderwerp 1A – 1 : **Goedkeuring van het strategisch Veiligheids- en Preventieplan 2011.- 2de semester.**

De voorzitter licht toe :

"De Minister van Binnenlandse zaken heeft aan onze gemeentelijke overheid het Strategisch Veiligheids- en Preventieplan 2011 toegezonden. Dit contract wordt voor zes maanden aangegaan voor de periode van 1 juli tot 31 december 2011. De Minister verbindt er zich toe een bedrag van 84.831 € ter beschikking te stellen voor de gemeente haar deelname in de kosten van de acties die erin vermeld zijn.

De Raad,
Gehoord deze toelichting,
Keurt dit contract goed.

Objet 3 – 1 **Régie foncière.- Proposition d'un contrat d'emphytéose pour la gestion du nouvel immeuble rue des Polders.**

Ce objet a été remis.

Onderwerp 3 – 1 **Bedrijf voor Grondbeleid.- Ontwerp van een erfpachtovereenkomst voor het beheer van het nieuwegebouw in de Poldersstraat.**

Dit onderwerp werd uitgesteld.

**- MM. de Le Hoye et de Heusch entrent en séance -
- de hh. De Le Hoye en de Heusch komen de zitting binnen -**

Objet 3 – 2 : **Régie foncière.- Budget 2012.- Vote de douzièmes provisoires.**

Mme/Mevr Charlier souhaite obtenir des éclaircissements sur certains points qu'elle avait abordés en commission concernant l'Agence Immobilière Sociale Uccloise (A.I.S.U.).

Mme l'Echevin/ Mevr de schepen Dupuis répond que, sur proposition de la comptable de l'A.I.S.U., un article budgétaire séparé soit destiné aux loyers et charges relatifs aux situations de contentieux (prêts irrécouvrables,...).

Objet 3 – 2 : **Régie foncière.- Budget 2012.- Vote de douzièmes provisoires.**

Le Conseil,

Vu qu'en attendant l'approbation du budget de la Régie foncière pour 2012, le Collège propose au Conseil communal de procéder au vote de crédits provisoires à concurrence de deux douzièmes des allocations portées au budget ordinaire de l'exercice précédent, approuvées par la Région de Bruxelles-Capitale, afin de faire face aux dépenses obligatoires;

Vu les articles 93, 117 et 262 de la nouvelle loi communale et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 novembre 2003 relatif à la gestion financière des régies communales;

Sur proposition du Collège échevinal,

Décide de demander à l'autorité de tutelle, de pouvoir disposer pour 2012 de crédits provisoires à concurrence de deux douzièmes des allocations portées au budget ordinaire de l'exercice précédent et approuvées par la Région de Bruxelles-Capitale afin d'engager et de régler les dépenses strictement obligatoires.

Onderwerp 3 – 2 : **Bedrijf voor Grondbeleid.- Begroting 2012.- Stemming van voorlopige twaalfden.**

De Raad,

Aangezien, in afwachting van de goedkeuring van de begroting van het Bedrijf voor Grondbeleid voor 2012, het College de Gemeenteraad voorstelt over te gaan tot de stemming van voorlopige kredieten ten belope van twee twaalfden van de toewijzingen van de gewone begroting van het vorige dienstjaar, goedgekeurd door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, teneinde te kunnen voorzien in de verplichte uitgaven;

Gelet op de artikels 93, 117 en 262 van de nieuwe gemeentewet en het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering in datum van 6 november 2003 met betrekking tot het financieel beheer van de gemeentebedrijven;

Op voorstel van het Schepencollege,

Besluit aan de voogdijoverheid te vragen om voor 2012 te mogen beschikken over voorlopige kredieten ten bedrage van twee twaalfden van de toewijzingen van de gewone begroting van het vorige dienstjaar, goedgekeurd door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, teneinde de absoluut verplichte uitgaven vast te leggen en te regelen.

Objet 6A – 1 : **Budget communal pour l'exercice 2012.**

Onderwerp 6A – 1 : **Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2012.**

M. l'Echevin/de h. schepen Dillies remercie Mme le Receveur communal et ses services pour la célérité et la minutie du travail accompli, qui va permettre au Conseil communal de voter le budget dans les meilleurs délais.

Le budget 2012 affiche à l'ordinaire en recettes un montant de 121.269.000 €, en dépenses un montant de 120.696.000 €, soit un boni de 572.805 €, et un boni cumulé de 8.199.000 €. L'équilibre est atteint pour le résultat global et à l'exercice propre. Le résultat global, qui intègre un prélèvement de 1.200.000 € (800.000 € pour le fonds de réserve extraordinaire et 400.000 € de provisions pour la mise en non-valeur éventuelle du produit de la taxe sur les antennes GSM), s'avère meilleur que ce qui était prévu dans le plan de gestion. En matière de recettes, on relève 36 % pour le précompte immobilier, un peu plus de 17 % pour l'Impôt des personnes physiques (I.P.P.) et 28 % pour les revenus de l'autorité supérieure. En matière de dépenses, le principal poste concerne les dépenses de personnel, pour lesquelles on observe une légère diminution : 40,68 % au lieu de 41,62 % l'an passé, hors personnel de l'enseignement subventionné. En matière de transferts, il y a une légère augmentation : 27,05 %, au lieu de 26,72 % en 2011. Pour la première fois, la dotation qui connaît la plus grande augmentation ne concerne pas le C.P.A.S. mais la zone de police (augmentation de 7 % due au changement induit par le passage à l'O.N.S.S. et la création d'un nouveau pôle de pension pour la police, contrairement aux 2 % d'augmentations habituellement observées pour ce poste). L'augmentation pour le C.P.A.S., dont le montant s'élève à 2,75 %, est conforme au plan. Le montant des investissements, pour le programme extraordinaire, se situe à 20.947.000 €, alors qu'il était d'un peu plus de 30 millions l'an passé, en raison de l'ampleur du poste représenté par le projet de reconstruction des Eglantiers. Il n'y a aucune dépense de prestige dans ce programme d'investissements. Seules les dépenses indispensables au fonctionnement de la Commune et à sa rénovation au profit de la population y figurent : rénovations de voiries, crèches, bâtiments scolaires, interventions en cas d'inondations, aménagement de places de parkings, installation de caméras de surveillance, 20 % du budget extraordinaire étant consacrés aux écoles.

Vu le contexte global, ce budget reste prudent et, comme ses prédécesseurs, répond à un principe d'équilibre qui n'est pas dû uniquement à une augmentation des additionnels au précompte immobilier. La commune d'Uccle est probablement un des rares pouvoirs publics à afficher un budget aussi sain et à confirmer les comptes successifs, qui sont eux aussi en équilibre.

Il est rare qu'une majorité communale doive faire face à autant d'embûches budgétaires : une perte importante de dividendes, une diminution de recettes, un nombre d'indexations totalement inhabituel, un risque de non-perception de recettes de nouvelles taxes ainsi que des bouleversements climatiques tout à fait exceptionnels. De plus, il faut insister sur les difficultés que rencontrent les pouvoirs subsidiaires. Il faut néanmoins se réjouir du fait que, par rapport à ce qui a été réalisé suite à la recapitalisation du holding communal et à l'aide de la Région, le soutien financier a été établi non sur base de la Dotation générale aux Communes (D.G.C.) mais en proportion avec les actions des communes dans le holding et leur participation à la recapitalisation.

Grâce à l'ensemble des mandataires et des personnes exerçant des responsabilités tous partis confondus à la Région, notamment de M. le Ministre Vanraes, Mme l'Echevin Dupuis, M. Emmanuel De Bock, Mme Fremault, M. le Bourgmestre et M. l'Echevin Cools en tant que président de l'Union des Villes et des Communes, cette répartition a pu être opérée de manière juste et équilibrée.

Il a fallu faire face à une crise financière sans précédent, à une augmentation dramatique de la pauvreté, à des besoins financiers nouveaux, notamment en matière de police, à un incivisme croissant, qui, lui aussi, représente un coût énorme, aux exigences citoyennes croissantes, aux exigences environnementales récentes et à la professionnalisation du personnel communal.

Or, certains avaient prédit, que ce soit dans le cadre de cette assemblée ou dans d'autres instances, qu'en 2012, Uccle serait une commune exsangue, en faillite totale. L'on peut donc légitimement se réjouir que ce ne soit pas le cas. Nous avons assuré le maintien des services et des aides à la population, la rénovation des bâtiments au service du public, l'augmentation de toutes les dotations de toutes les A.S.B.L. communales qui peuvent de la sorte perdurer et poursuivre leurs activités au service des habitants. C'est donc une grande fierté pour le Collège et la majorité de présenter ce budget de raison, qui reste prudent tout en se montrant ambitieux et qui surtout cherche à répondre à l'ensemble des besoins de la population uccloise.

- Mme Fremault entre en séance -

- Mevr Fremault komt de zitting binnen -

M./de h. de Lobkowicz félicite le Collège pour la présentation à heure et à temps du budget et sur le fait qu'il soit exposé devant le Conseil communal avant d'être communiqué à la presse.

Faut-il cependant prendre pour argent comptant les explications avancées? La note de présentation est un véritable morceau d'anthologie. Les termes satisfaits qui sont utilisés sont particulièrement caractéristiques : "investissements mesurés, refus de l'exubérance, mûrement étudié, le Collège refuse scrupuleusement une quelconque dépense de prestige, la rigueur de ce budget, programme rigoureusement limité à l'indispensable, budget-vérité, strict contrôle des frais de fonctionnement, compression maximale des dépenses, une gestion sérieuse, sans démesure mais avec volontarisme,...". On pourrait croire que tout est parfait, qu'aucune erreur n'a été commise et que tous les choix de la majorité ont été judicieux. Cela serait pourtant bien surprenant. La gestion communale est faite de choix. Certains sont évidents, se font sans discussion et obtiennent une adhésion unanime. D'autres nécessitent de peser le pour et le contre et de prendre position. Parfois ces choix se révèlent pertinents, parfois ils se révèlent être des erreurs. Et s'agissant d'erreurs, il y a parfois moyen de considérer qu'elles ont été faites de bonne foi, que toute personne normalement prudente placée dans les mêmes conditions aurait fait le même choix, mais que malheureusement des circonstances imprévisibles ont rendu la décision inopérante ou même ruineuse. Il est possible aussi de constater a posteriori, et c'est le dernier cas de figure, qu'une décision n'était pas judicieuse et que, compte tenu des circonstances qui ont amené à la prendre, des erreurs de jugement plus ou moins lourdes ont été commises. Rien dans l'exposé qui vient d'être entendu ne laisse jamais apparaître ce genre de remise en question. C'est le propre de toute majorité qui, installée depuis des lustres, se croit éternelle, dira-t-on. Et l'on pourrait rétorquer que la partie adverse adopte la même attitude à l'envers, puisque, pour l'opposition, tous les choix posés par le passé ont été mauvais et rien de ce qui a été entrepris par la majorité ne mérite le moindre coup de chapeau. Dire cela, comme on l'entend souvent, n'est pas juste. C'est même le contraire de la réalité. Faut-il rappeler que les deux groupes de l'opposition, qui n'ont pas un comportement différent à ce sujet, approuvent au moins 95 % des points de l'ordre du jour proposés au Conseil communal. Pour 5 % des points nous posons des questions pour lesquelles, très souvent, pas toujours, nous recevons nos apaisements.

Il reste 1 % des propositions de la majorité que nous considérons comme inopportunes, mauvaises ou tout simplement dangereuses pour l'avenir. Quel dommage que le Collège n'ait pas l'humilité les rares jours où nous tirions la sonnette d'alarme, d'écouter le Conseil communal.

Pourquoi ne pas tenir compte de l'avis de certains de ses membres les plus anciens, bénéficiant d'expériences diverses dans de nombreux domaines aussi bien de l'administration que du secteur privé, qui déconseillent certains choix? Quel dommage que l'on n'écoute pas certains jeunes conseillers communaux qui, fort d'une vue plus prospective et d'expériences très différentes, demandent de tenir compte de certains éléments! Pourquoi, lorsque l'opposition trouve même un écho dans les rangs de la majorité, le Collège ne se demande pas s'il n'y aurait pas lieu de revoir sa copie? Et le comble, c'est que lorsque l'erreur devient patente, la majorité se confond en justifications et en explications boiteuses. Songeons à Dexia et à l'investissement foireux réalisé.

Je vous cite : "A l'exception de quelques rares communes, toutes ont participé à l'augmentation de capital avec les recommandations des autorités de tutelle. Il est important de souligner qu'à aucun moment les communes n'ont joué en bourse".

Bref, vous n'y êtes pour rien. Ce sont les autres et d'ailleurs les autres se sont trompés aussi. Mais peut-être que les autres n'avaient pas un Conseil communal aussi éclairé que le vôtre. En tous les cas, les autres ont cette excuse. Vous pas. Mais inutile de revenir sur ce dossier. Voyons plutôt en quoi votre exposé a quelque chose de révélateur. Nous arrivons en fin de mandature communale. Nous ne savons pas ce que l'avenir réserve à la Commune. Aujourd'hui, nous venons d'entendre un bilan, le dernier avant les élections communales.

Je le résume : "La situation est sous contrôle, de nombreux points positifs sont à souligner et tous sont dus à l'efficacité de l'équipe dirigeante. Malheureusement, nous avons dû aussi affronter quelques vents contraires, mais là, nous n'y sommes pour rien, nous ne sommes pas maîtres des éléments".

Et voilà, tout est dit. Pas la moindre reconnaissance d'erreur et pas plus de reconnaissance d'avoir bénéficié de chance ou d'un environnement favorable. Ce qui est bien, c'est grâce à vous et ce qui n'est pas bien, ce n'est pas de votre faute. J'en déduis, et il ne nous reste plus qu'à le constater tous ensemble, que vous manquez de cette humilité qui caractérise les grands dirigeants, parce que vous n'avez pas cette honnêteté propre aux vrais responsables politiques. Laissez-moi donc vous aider à compléter votre exposé de quelques lignes.

Uccle bénéficie d'un environnement sociologique exceptionnel, non seulement l'un des tous premiers du pays mais surtout par rapport aux autres communes bruxelloises auxquelles vous aimez vous comparer dans les quelques statistiques communiquées et qui vous sont favorables. Cet environnement lui facilite tout. On se demande parfois comment vous avez le culot de comparer les chiffres de notre commune avec ceux des communes voisines qui ne bénéficient pas des mêmes ressources fiscales, dont la densité, la vétusté et la pauvreté du bâti entraînent des conséquences en cascade pour les pouvoirs publics en terme de dépenses de police et de sécurité sociale, dont les chiffres de la délinquance sont sans commune mesure avec les nôtres, dont le pourcentage de chômeurs et de minimexés est incomparable, dont la qualité de l'offre scolaire ou de crèches, privées et publiques, se situe aux antipodes de la nôtre,... Et même si Uccle se paupérise aussi, ce phénomène y est plus lent, moins marqué que dans les autres communes bruxelloises, de sorte que l'écart relatif ne cesse de s'agrandir si l'on considère les difficultés titanesques auxquelles sont confrontées les communes de la 1^{ère} ceinture. Cela semble tellement évident et pourtant les seules choses que l'on entend à ce propos dans la majorité sont de sempiternelles jérémiades qui viennent dire que notre commune est injustement traitée à la D.G.C.

D'autre part, vous affirmez que le budget est en équilibre. La belle affaire! Vous avez augmenté les impôts pour le mettre en équilibre. Forcément qu'il est en équilibre! On a le droit de se vanter d'un budget en équilibre si, à recettes fiscales indexées non augmentées, on parvient à couvrir les dépenses indexées.

Mais si on augmente les recettes, c'est à dire si on diminue le pouvoir d'achat de nos concitoyens pour payer les mêmes services, alors forcément on arrive à un boni. Le scénario, vous le connaissez tous. Elections. Augmentation des impôts. Intervention de Monsieur Cools, gardien de la doctrine libérale : "Nous n'avons jamais dit que nous n'augmenterons pas les impôts, on a seulement dit que nous les maintiendrons à un taux raisonnable".

On tient 6 ans. On présente des budgets en équilibre. Campagne électorale durant laquelle on annonce qu'on a un des taux les plus bas de Bruxelles et des budgets en équilibre. Victoire électorale. Augmentation des impôts. Le fait que le budget soit en équilibre après une augmentation des impôts est mathématique, ce n'est pas une prouesse.

Autre circonstance très favorable dont la majorité a bénéficié : l'évolution des taux d'intérêt qui, malgré une petite pointe en fin d'année, reste très favorable. Emprunter à 3 % coûte deux fois moins cher qu'emprunter à 6 %, trois fois moins cher qu'emprunter à 9 % et quatre fois moins qu'à 12 %. Il fut un temps, pas si éloigné d'ailleurs (c'était l'époque où M. Desmedt et Mme Gustot siégeaient dans ce Conseil depuis déjà 6 ans), où on empruntait à du 12 %. Vous ne soulignez jamais la veine de pendu que vous avez à pouvoir vous endetter à des conditions aussi favorables. Mais dans le cas où le renversement de la courbe des taux d'intérêt observée ces dernières semaines s'avérerait être un phénomène à plus long terme, la dette coûtera un pont.

Autre silence, celui qui est le vôtre par rapport au fait que vous ne parvenez que très difficilement à faire aboutir des dossiers en matière de subventions de la part de l'autorité supérieure. Et en disant cela, je dois malgré tout faire une exception pour les dossiers présentés par Madame Dupuis, qui est incontestablement en tête de liste... des échevins efficaces. Vous vous souvenez, après le départ de M. Deridder, dont le maïorat a été exemplaire à beaucoup d'égards, à quel point on se gaussait dans certains cénacles de ce qu'Uccle vivait sur une île, combien on affirmait qu'allait voir ce qu'on allait voir, qu'il existait des malles de subsides dans lesquelles il suffirait de piocher, que bientôt la manne tomberait du ciel,... Du ciel, il n'est tombé que de la neige et sans subsides, on n'avait même plus de quoi acheter un peu de sel. Il y a un an, on nous annonçait un projet pharaonique à l'école des Eglantiers, qui n'en demandait pas tant, mais que vous espériez bien voir subsidier. Aux dernières nouvelles, il ne le sera pas. Reconnaissez alors au moins que critiquer à ce propos la période précédente n'était pas la chose la plus pertinente.

Et il y a encore de multiples éléments qui favorisent votre budget : un marché mondial chahuté et un dollar toujours élevé qui rend la progression des cours des carburants certainement moins importante que ce que l'on aurait pu craindre il y a 20 ans. Même si cela peut paraître surprenant, sur le long terme, par exemple depuis les grandes crises pétrolières et les dimanches sans voitures, le prix de l'énergie n'a fait que dépasser de peu l'inflation. On ne parle plus de retards dans le versements des impôts perçus par l'Etat. Est-ce à dire que les versements se font à présent aux dates prévues, améliorant d'autant notre situation comptable?

Signalons aussi les progrès techniques qui diminuent la consommation des véhicules automobiles et des installations de chauffage, les systèmes d'isolation qui produisent également de nombreuses économies, la mise en concurrence de plusieurs sociétés dans certains secteurs jusqu'ici monopolistiques, qui permet d'orienter les prix de nos fournisseurs vers le bas,... Notre matériel informatique coûte moins cher pour des performances incalculables par rapport à ce qui existait il y a dix ou vingt ans.

De plus, la politique fiscale des autorités françaises a pour conséquence le déplacement de certains de leurs plus gros contribuables vers Uccle, où 5 à 6.000 personnes payent leur écot à la caisse communale sans, en fin de compte, demander à bénéficier de beaucoup de services communaux. Quand on pense qu'ils ont même leurs propres écoles financées par eux, ce qui pour une commune est tout de même une aubaine si l'on sait que l'on a à faire à nos plus importants contribuables!

Le nombre de constructions a augmenté de façon très importante l'assise qui nous permet de percevoir notre additionnel au revenu cadastral.

Tout cela n'est pas de votre fait mais c'est la réalité. Nous en bénéficions largement. Pourquoi ne pas le rappeler dans votre note de présentation?

A côté de tous ces avantages, il n'y a rien dans ce budget qui constitue une innovation, un grand projet, quelque chose qui sort du train-train quotidien. Pour aller dans votre sens, vous avez essayé d'équilibrer les recettes et les dépenses en maintenant les services de qualité que nous avons toujours rendus à la population.

Rien de nouveau à l'horizon. Ni initiatives, ni catastrophes. Mais, comprenez moi bien, je ne vous en fait pas le reproche. Je crois que les pouvoirs publics sont par les temps qui courent assez endettés et qu'il doivent à présent veiller à gérer convenablement ce qui existe plutôt que de se lancer dans de nouvelles initiatives. Donc, je ne vous reproche pas de manquer d'imagination. Au contraire, je vous approuve sur ce point.

Pour conclure, voilà un budget qui manque d'imagination, dans une commune qui vient d'augmenter ses impôts et qui, bénéficiant d'un contexte sociologique favorable par rapport à ses voisines, se devait de présenter un budget en équilibre.

Cela me semble normal et ne constitue certainement pas une prouesse qui mériterait un vote positif de la part du principal groupe de l'opposition au Conseil communal.

M. le Président/de h. Voorzitter remercie l'orateur précédent pour la qualité de son discours et pour l'objectivité dont il a fait preuve en affirmant que son désaccord ne portait finalement que sur 1 % des mesures prises par la majorité. Toute cette rhétorique n'est finalement qu'un bel exemple de discours d'une opposition qui n'a rien de fondamental à reprocher à la majorité. M. le Président précise en outre que M. de Lobkowicz a décrit de façon un peu trop idyllique la sociologie de la population ucloise dans son exposé. En effet, Uccle n'est pas Woluwe-Saint-Pierre et, dans une commune où presque un dixième de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, l'établissement d'un budget en équilibre est loin d'être facile. M. le Président a tenu avec l'ensemble du Collège à ne pas laisser courir les déficits, pour démentir notamment les propos que lui avait tenus M. Charles Picqué, Ministre-Président de la Région bruxelloise, à l'occasion de sa prestation de serment, et suivant lesquels la Commune d'Uccle serait placée sous tutelle au terme d'un délai de deux ans. De plus, si l'on compare le nombre de séances que le Collège d'Uccle a consacrées à l'analyse minutieuse, article par article, de la pertinence des dépenses envisagées, avec, par exemple, l'unique réunion d'une petite journée organisée à l'"Elysette" pour l'établissement du budget de la Communauté française, la différence entre une gestion sérieuse et une gestion légère apparaît de façon limpide. Et malgré des taux d'intérêt favorables, on a veillé à ne pas accroître inconsidérément l'endettement, tout en assurant cependant les investissements indispensables pour moderniser les infrastructures et assurer le bien-être de la population. Et c'est précisément pour tenir compte des remarques de prudence formulées, entre autres, par l'opposition que le montant des investissements se chiffre à 20 millions, au lieu des 30 millions prévus l'an passé.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès rappelle que présenter un budget en équilibre signifie de faire en sorte que l'on puisse assurer les besoins de la population. De plus, il est trop facile de dire qu'Uccle compte une population tellement riche qu'on ne peut que crouler sous les recettes et qu'il est dès lors tout à fait naturel de présenter un budget en équilibre, sans que le Collège y soit pour quelque chose. En outre, l'opposition actuelle reproche les augmentations d'impôts alors qu'elle les a toutes votées quand elle était dans la majorité! Parler d'une "veine de pendu" due à des circonstances extérieures favorables, qui ôtent tout mérite à la majorité actuelle, est également un peu léger, car cette "veine de pendu" est survenue en 1997 et en 2000, sous le maïorat de M. Deridder, lorsque les dividendes du holding Dexia sont tombés pour Uccle à concurrence de 15 millions d'euros! Et les interventions à l'école des Eglantiers, à la crèche du Homborch ou ailleurs sont loin de constituer des dépenses somptuaires de prestige. M. l'Echevin Dilliès reconnaît toutefois que l'exposé de M. de Lobkowicz comportait des points intéressants.

M. Wyngaard, au nom du groupe Ecolo, s'associe aux remerciements déjà exprimés pour le travail accompli par Mme le Receveur communal et ses services. Il convient de souligner que pour la troisième année consécutive, le budget présenté au Conseil communal est en boni, quoiqu'il ne soit en rien révolutionnaire. Mais si ce budget est en boni, c'est notamment grâce à l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier intervenue en 2010, à laquelle, d'ailleurs, le groupe Ecolo ne s'était pas opposé, mais qui a pour effet de ne pas permettre au MR de tenir son engagement électoral de maintenir Uccle dans le trio des communes les moins fiscalisées de la Région :

Uccle se retrouve au pied du podium à la quatrième place, derrière Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et Auderghem. La fiscalité communale demeure toutefois raisonnable. Néanmoins, la dette devient de plus en plus insoutenable : ayant augmenté de 75 %, elle a presque doublé durant cette mandature communale et avoisine les 100 millions d'euros, se rapprochant du seuil symbolique que constitue le montant annuel du budget ordinaire. La charge des emprunts ne fait que croître, de même que le montant devant faire l'objet d'un remboursement périodique, ce qui représentera bientôt 10 % du montant total des dépenses à l'ordinaire. Cette croissance de l'endettement est donc très préoccupante, pour ne pas dire alarmante. Quand et comment va-t-on mettre fin à cette hémorragie? La disparition du holding communal emporté par Dexia dans la tourmente financière a réduit à néant l'assurance de percevoir de plantureux dividendes, ce qui n'a pas facilité la tâche ni pour Uccle ni pour les autres communes, à l'exception notoire de Woluwe-Saint-Lambert. Près de 500.000 € de pertes, ce n'est pas rien. Il y a quelques années, ces montants étaient encore plus élevés, mais entre-temps nous détenons toujours des comptes bancaires auprès de Dexia, nous remboursons toujours des montants conséquents à cette institution et c'est pourquoi le groupe Ecolo se demande si le moment n'est pas venu de concrétiser la mesure n° 8 de l'Agenda 21 local, relative au financement éthique et solidaire dans la gestion communale, en plaçant tout ou partie des deniers communaux auprès d'une banque "éthique".

Si les dividendes bancaires disparaissent, les prévisions de recettes via les centimes additionnels au précompte immobilier (+ 4 % par rapport à 2011) et à l'I.P.P. (+ 3,5 % par rapport à 2011) sont très favorables. Cette heureuse perspective est due au moins partiellement à la croissance de la population. Voilà 2,5 millions d'euros qui tombent à point nommé. Il se pourrait aussi qu'Uccle soit en mesure de récupérer près d'un million d'euros auprès des opérateurs GSM si les enseignements tirés d'un récent arrêt de la Cour constitutionnelle confirment bien que les pouvoirs locaux sont habilités à taxer les mâts, pylônes et antennes de téléphonie mobile.

Par ailleurs, les assureurs ont dû indemniser de trop nombreux Ucclois victimes de pluies qualifiées d'exceptionnelles par la majorité. Mais le sont-elles vraiment? Vu les dérèglements climatiques, ce genre de phénomène est amené à se produire plus fréquemment qu'au cours des dernières décennies. Certains habitants de la chaussée de Saint-Job ont vu leur contrat d'assurances résilié par leur compagnie et cherchent en vain un assureur qui serait disposé à les couvrir. Le Collège a annoncé diverses mesures afin de lutter contre les conséquences dommageables des intempéries, dont la création de trois nouveaux bassins d'orage. Quelles pistes sont envisagées afin de mieux encadrer la minéralisation galopante des sols? Dans l'Agenda 21 local, la majorité annonçait l'aménagement spécifique des espaces publics des zones inondables en créant des fossés, en utilisant des revêtements de voirie semi-perméables. Où en est-on en la matière? Pourrait-on indiquer, de manière plus générale, les différents postes qui sont prévus au budget afin de lutter contre les inondations?

De nombreux articles à l'extraordinaire visent à permettre une meilleure isolation des bâtiments communaux, essentiellement les écoles, et à améliorer leur performance énergétique par le remplacement des châssis, par des travaux au niveau de la toiture, par la rénovation ou le remplacement de la chaufferie. De plus, un dispositif de récupération des eaux de pluie est annoncé au service Vert.

Ces mesures bénéficient bien évidemment du plein et entier soutien du groupe Ecolo et ce d'autant plus qu'elles s'inscrivent parfaitement dans la droite ligne du précieux outil que constitue l'Agenda 21 local. Le groupe Ecolo salue aussi la maîtrise des factures énergétiques, malgré la hausse du prix du gaz et de l'électricité.

Des montants importants sont à nouveau prévus pour l'installation et le raccordement électrique de caméras de surveillance. Si nous pouvions marquer notre accord sur le placement de ces outils à des endroits stratégiques tels que des noyaux commerciaux, des lieux isolés, la piscine Longchamp, le Centre culturel ou certains carrefours principaux de la commune,

il ne nous paraît pas prioritaire de continuer à quadriller ainsi le territoire communal. Le nombre de caméras augmente mais la taille des écrans du dispatching central ne doit pas avoir changé et le nombre de personnes chargées de la surveillance de ces écrans n'a pas évolué non plus. De nombreuses études, dont notamment l'ouvrage des Professeurs Devresse de l'UCL et Pierret de l'ULB intitulé *La vidéosurveillance entre usage politique et pratique policière*, ou celle diligentée récemment par le SPF Intérieur, qu'on peut difficilement considérer comme une officine d'extrême-gauche, tendent à démontrer le très faible impact d'un tel dispositif pour réprimer ou prévenir la délinquance, tout en reconnaissant néanmoins son utilité pour encadrer des manifestations ou pour repérer des problèmes de circulation routière. A la rigueur, des caméras mobiles, comme celles qui sont utilisées à Ganshoren, à Saint-Gilles ou à Gand, nous sembleraient préférables, car de tels appareils permettraient d'entreprendre des opérations "coup de poing", par exemple contre des dépôts d'immondices clandestins.

Nous relevons la croissance du budget consacré aux primes à la sécurisation (+ 75 %, puisqu'on passe de 25.000 € à 40.000 €), qui n'aurait sans doute pas été nécessaire si la majorité avait retenu l'amendement introduit il y a quelques années par le groupe Ecolo qui visait à fixer un plafond de revenus pour bénéficier de ces primes.

D'autre part, l'Agence Immobilière Sociale est un outil qui compte beaucoup aux yeux du groupe Ecolo. Nous savons combien la situation financière de cette institution est délicate. C'est pourquoi nous souhaitons déposer avec le groupe Union Communale un amendement au budget afin de lui allouer des moyens supplémentaires. Nous espérons que l'A.I.S.U. poursuivra son expansion afin de doubler son parc de logements d'ici 2020, comme prévu dans l'Agenda 21 local. Il n'est bien entendu pas interdit de faire encore mieux. Indépendamment de l'assainissement du parc de logements actuel, nous estimons qu'il serait souhaitable de rechercher à attirer de nouveaux logements dans le giron de l'Agence Immobilière Sociale.

Concernant la problématique des subsides aux A.S.B.L. communales, il convient de dresser un bilan au terme de ces 6 années et nous constatons à cet égard que certaines de ces A.S.B.L. tirent davantage leur épingle du jeu. L'augmentation à l'issue de cette période de 6 ans est de 40 % pour l'A.I.S.U., de 33 % pour la piscine Longchamp et de 21 % pour l'A.S.B.L. Prévention et Animation socio-culturelle. L'on ne peut donc s'empêcher de penser que certains ont particulièrement bien négocié.

Le soutien aux associations en général concerne des montants beaucoup plus limités, ce qui est peut-être symptomatique de certains choix. Les subsides aux associations de commerçants ont crû de 33 % en 6 ans, ce qui s'explique sans doute partiellement par la création d'un nouveau groupement à Saint-Job. Et à cet égard, la défense du commerce de proximité est une priorité pour le groupe Ecolo. Nous constatons toutefois que dans le même temps, les subsides destinés aux défenseurs de la nature et du développement durable ont chuté de quelques pour cent.

En ce qui concerne la problématique de la mobilité, il apparaît qu'Uccle est congestionnée à certaines heures de la journée. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la réalisation annoncée d'une étude relative à l'accès au Lycée français et à la desserte Réseau Express Régional (R.E.R.). Nous comptons sur la Commune pour faire pression sur la S.N.C.B. afin d'implanter les haltes R.E.R. promises sur notre territoire.

En bordure du chemin de fer à hauteur de la place de Saint-Job, la Commune envisage l'achat d'un terrain afin d'y accueillir des véhicules qui bientôt ne pourront plus se garer avenue du Prince de Ligne.

Le prix de 360.000 € qui est demandé pour cette opération nous paraît très élevé : c'est précisément le double du montant que revendiquait en son temps la Poste pour l'acquisition du parc Raspail.

Après mûre réflexion, le groupe Ecolo décide de ne pas approuver le budget.

- M. Wynants quitte la séance -

- de h. Wynants verlaat de zitting -

M. le Président/de h. Voorzitter, après avoir remercié M. Wyngaard pour son intervention, reconnaît que ce budget n'est pas révolutionnaire. Mais est-ce la vocation d'un budget de l'être? En outre, dans le contexte financier européen, national et régional que nous connaissons actuellement, il serait déraisonnable d'envisager une deuxième piscine, un troisième Centre culturel,... Par contre, il est important de gérer les dossiers qui sont essentiels pour maintenir la qualité du fonctionnement de la commune, notamment en réduisant les dépenses d'énergie, en veillant à l'isolation des bâtiments publics.

Le Collège est sensible à l'importance de la dette cumulée de la Commune, qu'a soulignée M. Wyngaard. C'est la raison pour laquelle la majorité a cherché à alléger la charge de cette dette en réduisant le budget extraordinaire, qui est passé de 30 millions d'euros l'année dernière à 20 millions cette fois-ci. Mais le moment viendra où il faudra sans doute réfléchir à certaines priorités. Par exemple, même si Brutélé rapporte un dividende intéressant, une commune a-t-elle vraiment vocation à gérer une société de télédistribution? Le Collège réfléchit sur ce point et étudie l'option qui sera peut-être prise un jour à cet égard et dont la recette escomptée servirait à alléger la dette cumulée pour permettre d'autres investissements.

Quant au souhait exprimé par M. Wyngaard de recourir à un autre banquier que Dexia, M. le Président ne partage pas ce point de vue, dans la mesure où la banque Dexia appartient maintenant totalement à l'Etat belge, gardera sa vocation à être le banquier des pouvoirs publics locaux et ne présente donc pas de risque particulier. Ceci étant dit, la Commune travaille aussi avec deux autres banques.

Pour ce qui concerne les inondations, le Collège, depuis le début de la législature, est très conscient du fait que l'évacuation des eaux de pluie constitue un problème majeur et que des précipitations abondantes risquent de survenir plus fréquemment. C'est la raison pour laquelle on fait construire trois grands bassins d'orage. De plus, bien d'autres initiatives sont entreprises, comme par exemple l'obligation pour tout bâtiment ayant plus de 300 m² au sol d'avoir son propre bassin d'orage.

Parallèlement à ces petites initiatives, une opération comme la construction de grands bassins d'orage, dont le financement a pu être assuré grâce à l'intervention de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.), constitue un travail de très longue haleine dont les différentes étapes (études par des experts en collaboration avec Hydrobru, évaluation du coût, détermination du mode de financement, établissement du calendrier des travaux,...) requiert toute une législature, ce qui rend compréhensible mais non totalement justifiée l'impatience manifestée par certaines victimes des récentes inondations. Dans ce dossier, le Collège s'est efforcé d'apporter une solution globale, conforme à l'intérêt général, après avoir sollicité l'avis d'experts dont le métier consiste précisément à formuler une solution pour ce type de problème.

Par ailleurs, il n'est pas dans l'intention du Collège de multiplier éternellement les caméras de surveillance fixes. Elles ont indiscutablement un impact psychologique qui rassure les gens, car beaucoup de quartiers demandent qu'on en mette. Cependant, il est rare qu'on leur réponde favorablement, car l'installation de telles caméras doit être entreprise en fonction de l'intérêt général et non sur une simple demande de particuliers.

Ceci étant dit, si les caméras ne permettent guère d'empêcher la criminalité en tant que telle dans la mesure où le policier en faction se trouve rarement face à l'écran juste au moment où une agression se produit, elles se révèlent néanmoins très utiles a posteriori pour l'enquête, parce qu'elles conservent la trace des infractions commises.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès concède que la dette est importante. Mais le nombre d'infrastructures au service du public est important, le nombre de kilomètres de voiries est important en raison de la superficie de la Commune, l'âge des infrastructures est élevé. Il convient donc de veiller à leur entretien, quoique les subsides octroyés à Uccle soient peu élevés, d'où le montant de la dette. Cependant, le volume de la dette d'Uccle ne représente que 7 % du volume de la dette régionale. Et la charge de la dette, qui constitue la donnée la plus importante, demeure stable, sans que l'on ait renoncé à assurer les investissements indispensables, notamment pour garantir un environnement décent aux élèves des écoles des Eglantiers et aux enfants de la crèche du Homborch. Fallait-il prendre le risque de laisser les bâtiments s'écrouler? Il est quelque peu contradictoire de la part de l'opposition de s'inquiéter du montant de la dette tout en réclamant une politique "révolutionnaire", qui nécessite des investissements et donc des coûts! Et on peut tenir le même raisonnement à propos des subsides octroyés aux associations, l'augmentation des dotations se justifiant par les services rendus à la population. C'est d'ailleurs un signe de bonne gestion que cette augmentation n'ait pas été linéaire mais réfléchi au cas par cas. M. l'Echevin Dilliès conclut en citant certaines sources suivant lesquelles Uccle arriverait en tête d'un classement des communes ayant des comptes en équilibre sans aide extérieure.

- MM. Beyer de Ryke et de Le Hoye quittent la séance -

- de hh. Beyer de Ryke et de Le Hoye verlaten de zitting -

M. l'Echevin/de h. schepen Cools affirme qu'un volume d'environ 20 millions € par an pour les investissements constitue un plancher en cette matière. Et une diminution des investissements finit par coûter plus cher au budget après quelques années.

A cet égard, M. l'Echevin Cools confirme qu'on n'a pas opté pour la solution la moins chère pour l'école des Eglantiers, car la solution la moins chère aurait consisté à mettre en place des systèmes pavillonnaires théoriquement valables pour 10 ans. Un tel choix implique un coût considérable sur le plan énergétique et bien souvent, au terme de ces 10 ans, on ne dispose pas de l'argent nécessaire pour construire les bâtiments en dur, on essaie de tenir avec le bâtiment existant où il finit par pleuvoir, on loue très cher un petit pavillon provisoire pour assurer vaille que vaille l'hébergement en attendant de trouver une solution de construction et, finalement, il s'avère qu'il eût été moins cher de construire dès le départ un bâtiment en dur convenable.

S'il est vrai qu'il y a une augmentation de la charge de la dette au cours des dernières années, un certain nombre d'opérations effectuées dans le passé ont toutefois contribué à la diminuer : emprunts Hatry I, Hatry II, Demuyter, qui ont été annulés par la Région, vente d'une partie des actions Dexia qui a été autorisée quand elles étaient au sommet.

Uccle est une commune-pilote dans le domaine énergétique. Dans les instances régionales, on considère qu'Uccle a le meilleur Agenda 21 de la Région bruxelloise. Le Collège a décidé de prolonger l'engagement de la personne embauchée dans le cadre du programme "P.L.A.G.E." (Programme local d'Aide à la Gestion de l'Energie), ce qui implique une prise en charge totale de la rémunération de l'intéressé par la Commune, la période de subsidiation ayant atteint son terme. Et cette politique donne déjà des résultats : de 2007 à 2010, la consommation d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux a diminué de 13 %. Dans le programme "P.L.A.G.E.", la réduction est encore plus importante, mais elle concerne les 10 bâtiments jugés prioritaires dans les investissements. Et notre objectif à terme est de diminuer la consommation énergétique de 40 %.

Pour ce qui concerne la problématique des inondations, les propos de certains intervenants tendraient à faire croire qu'on est en train de bétonner partout à Uccle. Or, c'est loin d'être le cas. Uccle est une des communes les moins minéralisées de toute la Région.

Avant qu'il n'y ait des obligations régionales, Uccle a été la première commune bruxelloise à imposer des normes en matière de bassins d'orage. De plus, lorsque c'est possible, des conditions relatives à l'infiltration des eaux sont précisées dans les permis d'urbanisme et un règlement portant sur cette matière va être soumis au Conseil communal. L'effort fourni à cet égard porte non seulement sur les nouvelles constructions (environ 150 logements par an) mais aussi sur le parc existant (comptant environ 35.000 logements), pour lequel on réfléchit à un système de primes pour encourager les habitants dans cette voie. De plus, dans un certain nombre de dossiers, on diminue la minéralisation par rapport à ce qui existait avant : quand on procède à une rénovation, on diminue l'emprise au sol et on recrée une partie importante de sol de pleine terre, ce qui ne peut que favoriser l'infiltration des eaux.

D'autre part, le prix requis pour l'acquisition du terrain pour le parking de Saint-Job est tout à fait raisonnable, cet emplacement étant d'ailleurs nécessaire vu les travaux prévus avenue du Prince de Ligne.

Enfin, les plaintes exprimées par certains sinistrés reviennent à accuser le Collège d'inaction et ne formulent pas la moindre proposition concrète. Par contre, d'autres micro-propositions plus réalistes, défendues par certains citoyens sinistrés, ont été mises en œuvre ou encouragées par la Commune.

Les crédits dévolus à la lutte contre les inondations ne sont pas faciles à identifier dans le budget car ils sont dispersés entre différents postes. C'est cependant essentiellement le crédit global de 2.000.000 € destiné à l'aménagement des voiries qui englobe ce qui va être consacré à la lutte contre les inondations.

M. l'Echevin Cools subodore qu'à l'approche des prochaines élections communales, bien des habitants se plaindront des problèmes de circulation induits par tous les grands travaux entrepris, en ayant perdu de vue que ces derniers ont pour objet d'apporter une solution durable à la problématique des inondations. Ce type de réaction a d'ailleurs déjà été observé lors de la fermeture de la chaussée de Saint-Job en raison de la réparation des raccordements défectueux opérée par Hydrobru.

M. l'Echevin Cools conclut son intervention en réaffirmant l'engagement ferme du Collège dans ces dossiers en dépit des contraintes et des difficultés.

Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Dupuis remercie M. Wyngaard pour son appréciation du travail de l'A.I.S.U. et de l'association Animation-Prévention, tout en soulignant que cet effort collectif soutenu par tous est d'autant plus nécessaire que la Commune s'appauvrit de façon manifeste.

Elle rappelle que le prix payé pour le parking de Saint-Job n'est pas trop élevé et ce d'autant plus qu'il est indispensable de prévoir un emplacement de parking pour soulager le quartier de Saint-Job, déjà durement éprouvé par la fermeture du parking existant et la construction du bassin d'orage.

M./de h. Wyngaard réplique en rappelant que la note présentée par la majorité stipule textuellement qu'il serait incomplet de ne pas relever l'importance de la dette.

Il affirme en outre que la politique volontariste en matière d'environnement revendiquée par le Collège, notamment pour ce qui touche à l'Agenda 21 local, avait déjà été initiée auparavant par Mme de Laveleye.

M. Wyngaard dément par ailleurs toute collusion entre Ecolo et le comité de quartier qui s'est manifesté à l'occasion des dernières inondations, ce que, selon lui, certaines réponses de la majorité laisseraient sous-entendre.

M. Wyngaard relève également que sa demande d'un financement "éthique" pour au moins une partie des deniers communaux n'a pas trouvé un accueil favorable auprès de la majorité et conclut son intervention en évoquant l'amendement au budget 2012 qu'il compte déposer avec son collègue, M. Cohen.

M./de h. Fuld remercie le Collège et le personnel communal pour l'élaboration de ce budget, en insistant sur le fait que les dépenses sociales ont pu être sauvegardées.

Il souligne également les difficultés qu'a rencontrées le Collège dans l'évaluation de ses recettes. A cet égard, l'évolution des chiffres de l'I.P.P. au niveau régional n'est pas facile à déterminer. Il déplore cependant le retard pris par le C.P.A.S. pour la transmission de ses comptes de 2010. Etant donné que ce retard systématique, observé depuis plusieurs années, ne concourt pas à aider la Commune à cibler sa politique, il conviendrait d'insister auprès du C.P.A.S. pour qu'à l'avenir, il transmette ses comptes au moment où la Commune élabore son budget.

Par ailleurs, M. Fuld considère que les critiques de l'opposition sont un peu trop faciles, car il y a toujours un décalage entre le moment où des problèmes tels que par exemple les récentes inondations sont constatés et celui où les effets des mesures décidées sont perceptibles, sans que l'on puisse pour autant accuser le Collège de faire preuve de négligence, tous les paramètres ne dépendant pas de lui.

- Mme Cattoir quitte la séance -

- Mevr Cattoir verlaat de zitting -

M./de h. Biermann, après avoir remercié également les services de Mme le Receveur communal pour le travail réalisé, constate que la discussion du budget entre majorité et opposition se déroule dans un climat convivial, précisément parce que la situation d'Uccle n'est pas mauvaise. Il est vrai qu'Uccle est dans une certaine mesure privilégiée, notamment grâce à la sociologie de sa population, mais la situation aurait pu, malgré ces avantages, être plus difficile si le Collège s'était lancé des opérations dispendieuses et inconsidérées. Or ce n'est pas le cas car le Collège gère les deniers publics de manière rigoureuse : depuis 6 ans, de manière récurrente, on présente un budget établi sur base d'une méthode extrêmement rigoureuse fondée sur des bilatérales budgétaires, une analyse des dépenses ligne par ligne, ce qui a permis à la Commune d'engranger des recettes. Et lors de l'étude des comptes, on a pu constater que le budget a été établi sur le principe de prévisions pessimistes pour les recettes et optimistes pour les dépenses, avec comme résultat que les comptes n'ont jamais démenti les projections du budget. En effet, il y a une volonté manifeste de limiter les dépenses, notamment les dépenses de personnel, tout en lançant les travaux rendus nécessaires par les intempéries et tout en maintenant les services rendus à la population et les dotations aux A.S.B.L. communales qui participent à l'offre de ces services.

M. Biermann conclut son intervention en invitant l'ensemble des membres du Conseil communal à faire preuve d'innovation, à développer leur sens de l'initiative, le Collège étant quant à lui appelé à persévérer dans la voie de la rigueur qu'il a suivie jusqu'à présent.

M./de h. Cohen rappelle la proposition qu'il avait déposée antérieurement visant à l'instauration d'un quart d'heure de parking gratuit, qui serait de nature à soulager les commerçants durement éprouvés durant cette période de crise. L'activité des commerces sis rue Xavier de Bue a d'ailleurs été entravée également par les travaux entrepris par Electrabel durant les fêtes.

M. Cohen regrette aussi que le budget du C.P.A.S. ne puisse être examiné en même temps que le budget communal et ce d'autant plus, qu'une des grosses dépenses du budget communal concerne le C.P.A.S.

Enfin, pour ce qui concerne la problématique de la dette, M. Cohen insiste sur la forte croissance des dettes du C.P.A.S. et de la zone de police, en exprimant néanmoins sa satisfaction face aux solutions éventuelles énoncées par le Collège, comme par exemple la vente de la participation Brutélé. De toute façon, il faudra être attentif à ne pas augmenter la charge de la dette, qui pourrait être plus lourde si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

Mme l'Echevin/Mevr de schepen Verstraeten rappelle qu'elle s'est manifestée auprès du C.P.A.S. pour que celui-ci fasse preuve d'une plus grande célérité dans la transmission des comptes et invite les conseillers qui siègent dans les instances du C.P.A.S. à exercer des pressions en ce sens.

M./de h. van Outryve d'Ydewalle attire l'attention de l'assemblée sur l'importance des frais du personnel, qui représentent le plus gros poste des dépenses de ce budget.

Pour maîtriser l'effet boule de neige de la dette, il conviendrait donc de réfléchir de façon approfondie à une rationalisation des dépenses de personnel, outre les éventuelles reventes d'actions Brutélé ou de biens fonciers. Or, M. Van Outryve d'Ydewalle constate que cette année, le nombre de statutaires a diminué de 17 équivalents temps plein mais que dans le même temps, le nombre de temporaires a augmenté de 47 unités. Quelle est la politique de recrutement de la Commune actuellement et pour l'avenir? Quelles seraient les synergies à trouver entre les différents services, non seulement pour ce qui relève du personnel, mais aussi en terme de frais de fonctionnement? A cet égard, on a notamment évoqué au Collège de Police la possibilité de mettre le personnel de nettoyage de la Commune à la disposition de la zone de police, du C.P.A.S. ou de tout autre service. Il semble qu'il y aurait là des possibilités de rationalisation et d'efficacité financière.

M. l'Echevin/de h. schepen Desmedt, s'appuyant sur un document émanant de la Région, répond qu'Uccle figure parmi les communes qui dépensent le moins d'argent par habitant : avec 475 € par habitant, elle est classée en seizième position. A titre d'exemple, à Ixelles, la moyenne est de 650 € par habitant.

Quant à la proportion entre temporaires et statutaires, il s'agit d'une situation que toutes les communes bruxelloises subissent depuis des années et qui est due aux lois linguistiques. En effet, de nombreux candidats échouent aux examens du Selor et l'on ne peut engager statutairement un candidat que s'il répond à ces exigences de bilinguisme. Dès lors, toutes les communes bruxelloises ont tendance à engager du personnel contractuel, qui lui n'est pas soumis à cette obligation de bilinguisme. Voilà pourquoi la moitié voire un peu plus de la moitié des agents communaux ucclois sont des contractuels. Ceci étant dit, certains de ces agents contractuels sont en poste depuis plus de 20 ans et il n'est pas dans l'intention du Collège de s'en séparer. Bien entendu, lorsque des places se libèrent, des concours sont organisés et les lauréats titulaires du brevet linguistique sont susceptibles d'être nommés.

En réalité, le personnel n'augmente pas sensiblement et ce d'autant plus que l'on ne remplace pas un certain nombre d'agents qui partent en retraite. Il faut néanmoins se rendre compte que certains services se sont fort développés ces dernières années. C'est le cas du service de l'Environnement, dont tous soulignent l'utilité, qui comptait une personne il y a dix ans et en compte une quinzaine aujourd'hui, du service des horodateurs, qui assure des rentrées à la Commune et où douze personnes ont été engagées.

M. l'Echevin Desmedt estime donc que le prochain Collège sera selon toute vraisemblance amené à gérer le personnel de façon sensiblement identique. Dans le contexte actuel, il faut éviter des effectifs pléthoriques, mais sans fonctionnaires, on pourrait difficilement accomplir en faveur de la population les tâches toujours plus nombreuses qu'on exige de la part des communes.

M./de h. Toussaint souhaite obtenir des éclaircissements sur le projet de vente d'un immeuble sis rue des Carmélites, dans la mesure où cette vente était déjà inscrite dans le budget précédent. Pourquoi n'a-t-on pas procédé à cette vente dans le courant de l'année 2011? Quelles sont les intentions du Collège à cet égard?

D'autre part, en tant qu'administrateur délégué du Val d'Uccle, M. Toussaint tient à remercier le Collège pour la légère augmentation des subsides en faveur de cette A.S.B.L.. Ces subsides demeurent néanmoins insuffisants, car le capital constitué les années précédentes a été utilisé presque intégralement pour financer des travaux indispensables voire même obligatoires, le nombre d'enfants accueillis étant passé en dix ans de 600 à 1.000. De plus, il faut faire face à un cours du franc suisse très défavorable depuis de nombreux mois. Et cette situation, qui grève le budget de manière substantielle, ne risque guère de s'arranger à court terme, étant donné le statut actuel de valeur refuge de la monnaie helvétique. C'est pourquoi M. Toussaint considère que des interventions via le budget extraordinaire pourraient se justifier en faveur de cette A.S.B.L. en cas de coup dur.

M./de h. de Halleux admet qu'un budget conçu avec rigueur et maintenant le personnel et l'ensemble des services préserve l'essentiel dans le contexte de la crise financière, qui est loin d'être terminée puisque de nombreuses banques ont encore été dégradées récemment.

Il estime cependant qu'il serait de bon aloi qu'Uccle confie une partie de ses deniers à des institutions bancaires qui n'ont pas fait preuve d'imprudence. Selon certaines prévisions, 10 à 20 % des organismes bancaires du monde occidental seront amenés à disparaître en 2012.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès rappelle que la démarche financière la plus importante de la commune réside dans l'emprunt de sommes très importantes puisqu'il s'agit de dizaines de millions d'euros. Pour ce faire, on recourt à un marché public. Or, il existe actuellement sur le marché 3 banques qui ont la capacité d'effectuer la prestation attendue par la commune. La majorité n'est pas opposée par principe à l'idée de changer de banque mais il faudrait que les banques envisagées participent au marché. Or, les banques auxquelles songe M. de Halleux ne participent pas au marché car elles ne sont pas en mesure de le faire.

M./de h. De Bock félicite le Collège pour le budget présenté. Cet exercice était loin d'être facile, notamment en raison de l'augmentation de 7 % de la dotation à la zone de police. L'augmentation de la dotation au C.P.A.S. est plus limitée que d'habitude puisqu'elle s'élève à 2,7 %, ce qui atteste une maîtrise des dépenses. Mais cela témoigne aussi de l'importance du C.P.A.S. dans la commune et prouve qu'il est faux d'affirmer qu'Uccle est une commune très aisée où il n'y a pas de problèmes sociaux. Les dépenses du personnel sont quant à elles plus basses que la moyenne régionale.

Il n'est en effet pas facile d'établir un budget en équilibre, qui dégage même un léger boni, lorsqu'on est en période de crise et que, de surcroît, on perd les dividendes Dexia.

La population uccloise s'appauvrit puisque le revenu moyen représentait il y a vingt ans 131 % du revenu moyen national et se situe aujourd'hui à 106 %. Certes, si on procède à des comparaisons avec l'ensemble des communes bruxelloises, Uccle est moins touchée par la crise que d'autres communes mais est néanmoins dépassée par Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Watermael-Boitsfort, alors qu'il y a vingt ans, Uccle était la commune la plus riche. Or, Uccle est aujourd'hui encore stigmatisée en tant que "commune la plus riche" dans les politiques gouvernementales, alors que cela ne correspond plus à la réalité.

De plus, on assiste à un phénomène d'internationalisation de la population uccloise, liée entre autres à la présence d'écoles internationales sur le territoire d'Uccle. Mais cette population, qui est bien sûr la bienvenue, pèse dans les charges parce qu'elle a besoin tout autant que les autres des services communaux, sans qu'elle participe de la même manière aux recettes de la Commune. Par exemple, un certain nombre de fonctionnaires internationaux ne paient pas de centimes additionnels à l'Impôt sur les personnes physiques. C'est pourquoi l'on observe dans le budget que les recettes à l'I.P.P. ne suivent pas ne fût-ce que l'indexation des revenus (et l'augmentation est deux fois moindre que celle du précompte immobilier). A l'instar des mesures prises par le fédéral pour compenser la venue des institutions internationales (80 % de la mainmorte pour les communes bruxelloises, 10 % pour la Flandre, 10 % pour la Wallonie), il conviendrait d'exiger une forme de mainmorte sur la perte de centimes additionnels par rapport à cette population qui bien évidemment consomme et donc paie la T.V.A. mais qui, au niveau du budget communal, ne participe pas de la même manière. A cet égard, le passage de l'Union européenne de 12 à 27 pays n'est pas sans conséquence sur les changements sociologiques observés en Région bruxelloise.

La hausse de la dette reflète avant tout l'importance des investissements effectués par la Commune en faveur de ses citoyens ainsi que le manque de subsides. Si on additionne les recettes précompte immobilier et additionnels à l'I.P.P., qui sont plus élevées que la moyenne régionale, et qu'on les compare aux subsides, qui sont beaucoup moins élevés que la moyenne régionale, on constate qu'aujourd'hui les dotations ne compensent plus le différentiel. Uccle se retrouve ainsi loin derrière la moyenne régionale, les autres communes dépassant Uccle de 100 ou 200 euros par personne. Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de solidarité entre Uccle et les autres communes se trompent. Cette solidarité non seulement existe mais a doublé en vingt ans.

D'autre part, la Communauté française n'a pas jugé bon de subventionner la rénovation de l'école des Eglantiers. Cette opération est donc financée sur fonds propres. S'il n'y avait pas une gestion saine, on ne pourrait sans doute pas se le permettre! Il faut rappeler que la rénovation des écoles communales ne profite pas qu'aux Ucclais, puisqu'un élève sur deux de ces écoles n'est pas ucclais. De ce point de vue, le budget est solidaire vis-à-vis des habitants des autres communes de la Région bruxelloise et même de la périphérie.

Même si la Commune d'Uccle n'est pas la plus à plaindre, faut-il pour autant passer sous silence les milliers d'allocataires sociaux? Il serait injuste d'oublier que 4 % des allocataires sociaux bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale en Région bruxelloise sont ucclais. Et le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est de 24 % à Uccle, la moyenne régionale étant de 28 %.

Les recettes à l'I.P.P. augmentent certes, mais elles augmentent moins vite que l'index malgré la hausse de la population. Les recettes au précompte immobilier sauvent la mise, outre l'augmentation des centimes additionnels, et ce n'est bien sûr pas de gaieté de cœur qu'on hausse les impôts. Mais il faut rappeler que ces impôts sont indexés sur l'indice des prix à la consommation, qui représente le double de l'indice santé. Il y a là un effet technique qui pèse sur les revenus. Toutefois, il faut veiller, en renchérissant les taxes, à ne pas atteindre un niveau inaccessible pour les revenus les plus faibles. M. De Bock plaide pour qu'Uccle préserve sa mixité sociale et demeure accessible à un maximum de personnes.

En matière de lutte contre la pauvreté, il faudrait mettre en œuvre une solidarité qui soit plus personnelle et pas simplement territoriale car la pauvreté ne s'arrête pas aux frontières d'une commune. Il est injuste qu'un pauvre qui habite chaussée de Neerstalle, côté ucclais, bénéficie de moins de subsides qu'un pauvre qui habite juste en face, chaussée de Neerstalle, côté forestois. Or, c'est la politique actuelle de la Région bruxelloise. Ce n'est pas la nôtre actuellement et cela ne doit pas être la nôtre dans l'avenir.

Enfin, M. De Bock souhaite que le Collège monte pour les huit derniers mois qui restent un vrai dossier de contrats de quartier auprès de la Région, car la dualité sociale est une réalité à Uccle même si le phénomène est moins marqué qu'ailleurs.

Mme/Mevr Delvoye revient sur le cas du centre des seniors sis rue des Carmélites. Etant présidente du service ucclais du Troisième Age, Mme Delvoye a été interpellée par de nombreux seniors qui lui ont demandé pourquoi ils étaient obligés de déménager et ne pouvaient demeurer dans leur centre. Elle leur a répondu que la vente était prévue au budget 2011 et constate à présent qu'elle est à nouveau prévue au budget 2012. Or, le centre a fermé ses portes voici presque un an. Pourquoi cet immeuble n'est-il toujours pas vendu? Qu'advient-il de la concierge qui est toujours sur place?

Mme/Mevr Charlier trouve incongru que le Centre culturel ne soit pas intégré au système de la Communauté française et ne reçoive pas de subsides de sa part.

Mme l'Echevin/Mevr de schepen Dupuis déclare que l'immeuble de la rue des Carmélites n'est pas encore vendu, non seulement parce qu'avec un petit service, on ne peut procéder à toutes les opérations en même temps, mais surtout parce qu'il y a toujours quelqu'un dedans. Il faut en effet organiser toute une opération de déménagement des préposés vers d'autres centres et il y a un dossier à ce sujet au service du Contentieux parce qu'une des préposées en place refuse de quitter les lieux qu'elle occupe. L'intention de vendre la maison demeure, mais il n'est pas question de vendre tant que la préposée impliquée dans le litige occupe les lieux.

Par ailleurs, Mme l'Echevin Dupuis promet de faire le maximum dans les six mois qui viennent pour faire aboutir le dossier relatif aux contrats de quartier.

Mme l'Echevin/Mevr de schepen Verstraeten rappelle son accord de principe sur la vente de ce centre, jugée nécessaire pour les finances de la Commune, et revient sur les circonstances à l'origine du litige. Il était en effet prévu que la vente ait lieu rapidement et que la dame qui se trouvait rue des Carmélites puisse s'installer rue Vanderkindere, moyennant quoi un préavis a été adressé à l'occupante de la rue Vanderkindere, qui ne l'a pas respecté.

Des prolongations ont néanmoins été concédées à cette dernière et finalement, la situation s'est enlisée.

M. l'Echevin/de h. schepen Desmedt rappelle que le Conseil communal a décidé le mois dernier d'agir en justice pour faire partir la dame à l'origine du blocage et que la procédure est en cours.

MM. Wyngaard et Cohen/de HH; Wyngaard en Cohen déposent une proposition d'amendement au budget 2012 visant d'une part à augmenter de 20.000 € le poste 922-332 "Politique du logement - Subsidés indirects et réparations de dommages aux ménages" (qui concerne les subsidés octroyés à l'A.I.S.U.), dont le montant passerait ainsi de 68.500 € à 88.500 € et d'autre part de diminuer parallèlement de 20.000 € le poste "Frais de réception et de représentation", dont le montant passerait de 273.159 € à 253.159 €.

M. le Président/de h. Voorzitter répond que le Collège partage tout à fait l'objectif poursuivi par les auteurs de cette proposition d'amendement ainsi que leur intérêt pour l'A.I.S.U., mais qu'il invite la majorité à ne pas la voter en raison des difficultés techniques qu'impliquerait un transfert de comptes au budget 2012. Il sera toutefois toujours possible en cours d'année d'effectuer une correction budgétaire si nécessaire. Le Collège demeurera de toute façon attentif aux besoins de l'A.I.S.U.

- Mme Roba-Rabier entre en séance -

- Mevr Roba-rabier komt de zitting binnen -

M./de h. Biermann affirme que les explications présentées attestent de manière évidente que l'A.I.S.U. passe par une nécessaire phase de stabilisation et qu'elle n'est donc pas confrontée à un manque de moyens en tant que tel. Quoiqu'il salue la volonté d'accorder davantage de moyens au domaine social et spécifiquement au secteur du logement, il doute fort que la séance du Conseil communal consacrée au vote du budget soit le moment le plus opportun pour analyser si c'est bien à ce poste-là qu'il convient d'allouer des ressources complémentaires, les articles budgétaires qui concernent ce type de dépenses étant très nombreux. C'est la raison pour laquelle la majorité, suivant la recommandation de M. le Président, analysera d'éventuelles corrections en cours d'exercice.

Mme l'Echevin/Mevr de schepen Dupuis confirme qu'il y a bien un débat portant sur l'augmentation éventuelle du nombre de logements gérés par l'A.I.S.U. On est bien actuellement dans une phase d'assainissement du système de façon à ce qu'il y ait une meilleure gestion et de meilleurs logements. Mais pour augmenter le parc de logements disponibles, il faudrait engager du personnel supplémentaire. L'accroissement des effectifs du personnel n'est pas envisageable cette année-ci, puisqu'on se situe dans cette phase de stabilisation, mais n'est pas a priori exclu pour les années ultérieures.

M. le Président/de h. Voorzitter, après avoir constaté que l'examen du budget ordinaire, du budget extraordinaire et du programme extraordinaire 2012 a eu lieu, fait procéder au vote sur l'amendement déposé par MM. Wyngaard et Cohen.

L'amendement est rejeté par 23 voix contre, 12 voix pour et une abstention.

S'est abstenu : M. Hayette.

Il procède ensuite au vote nominal sur le budget ordinaire, le budget extraordinaire, le programme extraordinaire 2012 et les annexes du budget.

Ceux-ci sont approuvés par 25 voix pour et 11 voix contre.

La séance est levée à 22h 25. - De zitting wordt opgeheven om 22 u 25 -

Par ordonnance - Op bevel :
Le Secrétaire communal adjoint,
De Adjunct Gemeentesecretaris,

Le Président,
De Voorzitter,